



### Avis d'entrée en vigueur

1. Le conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert a adopté le règlement suivant :

Objet	Adoption Entrée en vigueur
Règlement SH-2023-529 modifiant le Règlement de zonage 1406, afin de permettre les bâtiments accessoires contenant des matières dangereuses pour l'usage 4214 Garage d'autobus et équipement d'entretien dans la zone P-711 (district Iberville)	15 mai 2023 26 mai 2023

2. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel [greffe.sh@longueuil.quebec](mailto:greffe.sh@longueuil.quebec). Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 26 mai 2023.

Véronica Mollica  
Secrétaire du conseil de l'arrondissement de Saint-Hubert